

Emménagement FAQ 2023-2024

RÉSIDENCES DU CAMPUS GLENDON

Description des chambres

Les chambres en résidence sont-elles meublées?

Toutes les chambres en résidence du premier cycle universitaire sont meublées avec des rideaux/stores, un lit simple avec matelas, bureau, chaise, armoire, commode, lampe et une poubelle/corbeille pour le recyclage.

Quelle est la taille des chambres en résidence?

La taille moyenne d'une chambre individuelle est d'environ 8.5' x 12.5' (106 pieds carrés). Une chambre double fait à peu près deux fois la taille d'une chambre individuelle.

Quelle est la taille des matelas dans la résidence?

Les dimensions d'un matelas d'un lit simple dans une chambre en résidence sont 6"H x 36" l x 78" l .

Technologie

Y a-t-il de l'Internet en résidence?

Oui, chaque résident aura accès à l'Internet avec et sans fil, sans frais additionnels. Cet accès est assuré par <u>York's University Information Technology Department (UIT)</u>.

Y a-t-il un téléphone fixe dans les chambres en résidence?

Non, les étudiants sont encouragés à apporter un téléphone portable avec eux ou s'inscrire aux services téléphoniques à partir de <u>York's InRes Services</u>, pour un coût supplémentaire.

La télévision par câble est-elle incluse dans les chambres en résidence?

La télévision par câble n'est pas fournie avec les chambres. Les résidents peuvent directement contacter Rogers au 1-800-784-6678 pour s'inscrire aux services de CATV s'ils le souhaitent pour un coût supplémentaire.

Équipement du bâtiment

Y a-t-il accès à des salles communes dans la résidence?

Les résidences traditionnelles incluent deux salles communes par étage comportant des meubles de salon et un écran de télévision. La plupart des salles communes sont aussi équipées d'un évier et d'un micro-onde. Les étudiants habitant dans les suites résidentielles ont aussi accès à une salle commune fournie avec des meubles de salon.

Y a-t-il des buanderies dans les résidences?

Oui, il y a des buanderies dans chaque résidence. Les étudiants utilisent leur "Compte Flex" sur leur carte-YU pour payer pour les machines à laver et les sécheuses. Le coût varie entre \$1.75 par lavage et \$1.50 par séchage. Seule de la lessive liquide doit être utilisée dans les machines à laver.

Y a-t-il des espaces d'entreposage en résidence?

Non, il n'y a pas d'espace d'entreposage disponible pour les affaires personnelles. Nous conseillons aux étudiants d'uniquement apporter les affaires qu'ils utiliseront et dont ils auront besoin durant l'année académique. Si vous avez quand même besoin d'un espace d'entreposage, vous pouvez vous renseigner auprès des services de <u>Find Storage Fast</u> mis à disposition par des vendeurs externes.

Les salles de bain sont-elles partagées en résidence?

Dans les résidences traditionnelles, environ 20 étudiants par étage partagent une salle de bain commune. La plupart des étages sont mixtes, à l'exception de ceux réservés aux femmes. Les suites résidentielles incluent une salle de bain, partagée entre les deux étudiants du même sexe vivant dans la chambre.

Il y a assez d'espace pour tout le monde ainsi que des verrous sur chaque porte de cabine de douche ou toilettes. Les étudiants ayant tous un emploi du temps différent, il est rare qu'ils utilisent la salle de bain en même temps.

Le service de nettoyage est-il assuré en résidence?

Dans les résidences traditionnelles, le personnel d'entretien s'occupe du nettoyage des salles de bain, hall d'entrée, escaliers et couloirs pendant la semaine, ainsi qu'un nettoyage plus léger pendant les weekends. La propreté des espaces communs comme la salle commune est la responsabilité des résidents partageant l'espace. Ceux étant autorisés à utiliser la cuisine doivent nettoyer après chaque utilisation afin de maintenir la cuisine dans un état propre. Les étudiants vivant dans les suites résidentielles ont une responsabilité partagée de garder les espaces communs propres (cuisine, salle commune, salle de bain).

Afin de respecter les règles de santé et sécurité, maintenir un niveau de propreté et créer un environnement accueillant pour tous, chaque résident est responsable de garder leur chambre dans un état de propreté et d'ordre acceptable. Les employés des Services des résidences conduisent des inspections des chambres traditionnelles et des suites pour s'assurer que les étudiants respectent les règles de santé et de sécurité.

Réfectoires et Plans de Repas

Où les étudiants mangent-ils en résidence?

Les résidents doivent acheter un Plan de Repas lorsqu'ils acceptent leur offre de chambre en résidence. Grâce au Plan de Repas, les étudiants peuvent acheter de la nourriture au Marché Glendon (la cafétéria de Glendon) et ont la possibilité d'acheter des repas et des grignotines dans divers points de vente au Campus de Keele. Ces points de vente comprennent les cafétérias des résidences, ainsi que des restaurants indépendants offrant de la cuisine style faite-maison, une variété de nourritures saines, des plats végétariens et végans, internationaux, kasher, halal et encore plus ! Consultez le <u>Dining Directory</u> et les <u>Dining Plans</u> pour en savoir plus.

Puis-je utiliser mon Plan de Repas si j'emménage en avance?

Votre Plan de Repas sera activé le 26 août pour les nouveaux étudiants, et le 5 septembre pour les étudiants qui reviennent. Si vous comptez arriver avant la date vous concernant, prévoyez de l'argent pour les dépenses alimentaires des jours précédant l'activation de votre Plan de Repas.

Divers

Quelle est l'adresse postale de la résidence?

Suivant la chambre qui vous est assignée, votre adresse postale devrait être écrite de la manière suivante :

Pour les résidences de Glendon :

Instructions	Exemple
Nom entier York University, Glendon Campus 2275 Bayview Ave. Nom du bâtiment et numéro de chambre Toronto, ON M4N 3M6	Alex Smith York University, Glendon Campus 2275 Bayview Ave. Wood Residence B215 Toronto, ON M4N 3M6

Comment les étudiants peuvent-ils savoir à quel étage leur chambre se trouve ?

Le premier chiffre de votre numéro de chambre indique l'étage où la chambre se situe, et la lettre représente la "Maison" dans laquelle vous serez. Par exemple, si votre chambre est la chambre "C303" dans la Résidence de Hilliard, vous vivrez au 3ème étage, dans la Maison C; si votre chambre est la chambre "A204" dans la Résidence de Wood, vous vivrez au 2ème étage, dans la Maison A.

Les visiteurs sont-ils permis en résidence?

Oui. Tous les invités doivent montrer une photo d'identité (carte d'identité officielle du gouvernent ou passeport) afin d'être enregistrés à la réception de la résidence dans laquelle ils vont entrer. Pour les étudiants de l'Université York, la carte d'étudiant suffit. Les résidents sont responsables de leur(s) invité(s) en tout temps.

Au plus 3 invités sont autorisés en même temps par personne, et pas plus que 2 peuvent passer la nuit en résidence pour un maximum de 3 nuits à la suite et 9 nuits au total.

Les résidents vivant en chambre double ou dans une suite doivent faire preuve de courtoisie envers leur colocataire et respecter leur besoin d'espace et de calme. Il est attendu des résidents qu'ils demandent autorisation à leur colocataire avant d'inviter quelqu'un. Le droit d'avoir des invités peut être révoqué ou suspendu à tout moment. Consultez le Residence Handbook pour plus d'informations sur les règles concernant les invités.

Veuillez noter que les résidents ne sont pas autorisés à avoir des invités pendant la semaine d'orientation. L'enregistrement des invités commencera à partir de 9h00, le 4 septembre 2023.